



## Demarche pour une separation de corps

-----  
Par twins

bonjour,  
je suis étrangère résidante en France.  
je me suis mariée en 2021 a l étranger, mon époux étranger comme moi, est arrive en France par regroupement familial en Mars 2023.  
A ce jour ,nous n avons plus de vie commune et je souhaite faire une déclaration de séparation de corps auprès de la préfecture et par la suite demander le divorce. Quelles démarches dois je entreprendre?  
Merci d avance pour vos réponses

-----  
Par Isadore

Bonjour,

La procédure dépend de si elle est amiable ou judiciaire.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F980#]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F980#[/url]

La première chose à faire est de choisir un avocat qui vous expliquera tout. L'avocat est obligatoire pour chaque partie dans cette procédure.

-----  
Par twins

BONJOUR;

la procédure sera forcément judiciaire, un consentement mutuel ne pourrait être envisageable pour mon époux car son titre de séjour en dépend.

je vais visiter le lien que vous m avez donne.

merci pour votre réponse